

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 11 JUILLET 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	11
PRESENTS	7
VOTANTS	6

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 5 juillet 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

**CONVOCAION**

Datée	du 05/07/24
Affichée	le 05/07/24

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET**

**Attribution des marchés subséquents n° 1 pour les lots 1,3 et 4 des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle**

**Étaient présents :** Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

**Pouvoir :** Guy MARTEL a donné pouvoir à Jean SELLIER

**Absents excusés :** Serge DELAVALLEE, François CARBONELL,  
Virginie VIOLET

Le Président rappelle aux membres du Bureau que, le conseil communautaire du 18/04/2024, a attribué les accords-cadres mono-attributaires de travaux à marchés subséquents et ainsi retenu les offres des entreprises suivantes :

- L'accord-cadre n° 1 « Voiries et Réseaux » à l'entreprise **GUERIN TP.**
- L'accord-cadre n° 3 « Maçonnerie paysagère et mobiliers » à l'entreprise **VALLOIS.**
- L'accord-cadre n° 4 « Espaces verts » à l'entreprise **VALLOIS.**

Pour rappel, l'accord-cadre n°2 « assainissement » avait été relancé et a été attribué lors de la séance du conseil communautaire du 27/06/2024.

Après notification des accords-cadres, les entreprises retenues ont été sollicitées afin de remettre des offres pour chaque marché subséquent listé ci-dessous :

Pour le « secteur Parc-Prairie-la rue Jean Biot Nord », un marché subséquent par lot séparé, à savoir :

- **Lot n°1 « Voiries – Réseaux »** : marché subséquent pour le secteur « Parc-Prairie- Jean Biot Nord » (MS1) ;
- **Lot n°3 « Maçonneries paysagères et mobilier »** : marché subséquent pour le secteur « Parc-Prairie- Jean Biot Nord » (MS1) ;
- **Lot n°4 « Espaces verts »** : marché subséquent pour le secteur « Parc-Prairie » (MS1).

Les marchés subséquents (MS2) du secteur Forges, placette, parvis du PAS ne seront attribués que dans un second temps (2ème phase de travaux à partir de 2026 ou 2027). Les entreprises titulaires des accords-cadres, seront sollicitées en temps voulu, afin de remettre une offre pour ces marchés subséquents 2.

**Monsieur Jean SELLIER et Monsieur Philippe VAN-HORNE ne prennent pas part au vote.**

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-4 et R2124-1 à R2124-6,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-106 du 15 avril 2021 portant attribution à la SHEMA du marché relatif au choix du mandataire pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n°2023-02-09-21 du 9 février 2023 approuvant la modification n°1 au marché de mandat pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-02-09-020 du 9 février 2023 approuvant le bilan d'opération de l'aménagement des espaces publics,
- Vu la délibération n°2023-10-05-175 du 10 mai 2023 par laquelle le Président de L'Aigle a autorisé la signature de la convention de



- délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement des espaces publics du quartier de la madeleine,
- Vu la délibération n° 2023-10-05-178 constituant un groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs à l'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier de la madeleine,
  - Vu la délibération n° 2024-04-18-119 attribuant les accords-cadres des lots 1,3 et 4 et relançant le lot 2 en procédure formalisée dans le cadre de l'appel d'offres ouvert,
  - Vu le rapport d'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre,

**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** les marchés subséquents MS1 aux accords-cadres mono-attributaires de travaux des lots 1,3 et 4 et ainsi de retenir les offres des entreprises suivantes :
  - **Lot n°1 « Voiries – Réseaux »** : marché subséquent pour le secteur « Parc-Prairie- Jean Biot Nord » (MS1) à l'entreprise GUERIN pour un montant de 723 564,68 € HT soit 868 277,62 € TTC.
  - **Lot n°3 « Maçonneries paysagères et mobilier »** : marché subséquent pour le secteur « Parc-Prairie- Jean Biot Nord » (MS1) à l'entreprise VALLOIS pour un montant de 1 452 947,59 € HT soit 1 743 537,11 € TTC.
  - **Lot n°4 « Espaces verts »** : marché subséquent pour le secteur « Parc-Prairie » (MS1) à l'entreprise VALLOIS pour un montant de 407 250,93 € HT soit 488 701,11 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire à signer les marchés subséquents n°1 des accords-cadres des lots 1,3 et 4 et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 1<sup>er</sup> 2 JUIL. 2024

Publié en ligne le  
 Certifié exécutoire 1<sup>er</sup> 2 JUIL. 2024

Le Président,  
 Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
 061-200068468-20240711-2024-07-11-163-DE  
 Date de télétransmission : 12/07/2024  
 Date de réception préfecture : 12/07/2024